

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 24 AVRIL 2022

MEMBRES PRESENTS _____ : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
DIB Mourad

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR

1)-**COURRIER**

La Commission a pris connaissance du courrier arrivée

AFFAIRE N° 03 /- Rencontres DSBT - WRBM (S) du 22/04/2022.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de matchs et ou l'arbitre signale le nom déroulement de la rencontre suite à l'absence du médecin
- Vu le rapport des officiels
- Attendu que la rencontre à été programmée le 22-04-2022 à REDJAS à 15h00 .
- Attendu que l'équipe **D.S.B.T** n'a pas assuré la présence du médecin comme prévoit l'article 21 R.G de la FAF
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club DSBT (S) et en attribue les gains des matchs à l'équipe W.R.B.M (S) par le score de 03 Buts à 00**
- Défalcation de deux (02) points à l'équipe DSBT (S) (premier infraction)**
- Une amende de 6.000.00 D.A est infligée au club DSBT payable avant 24-05-2022.**